

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la sixième (6^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-septième (47^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 24 mai 2017, à 18 h 30, à la salle André-Surprenant (C300-B).

Présents :

- M. Michael Averill
- Mme Martine Bertrand
- Mme Line Boucher
- M. Paul Calce
- M. Marc-André Durand
- Mme Sophie Filiatrault
- M. Nicolas Fournier
- Mme Brenda Gareau
- Mme Stéphanie Gareau
- Mme Anne-Marie Girard
- Mme Alarica-Jade Lalonde-Blondin
- Mme Mélanie Laroche
- Mme Nadine Le Gal
- Mme Josée Longchamp
- Mme Julie Paquette
- Mme Patricia Tremblay

Invités :

- M. Alain Aubuchon
- Mme Carole Bradley
- Mme Chantal Henri
- M. Stéphane Marcoux
- Mme Josée Piché
- Mme Jacynthe Lepage
- Mme Marie-Hélène Bertrand
- M. Patrick Verstraelen

M. Paul Calce agit à titre de président, en l'absence de M. Pierre-Luc Tremblay, qui a présenté sa démission à titre d'administrateur et de président du conseil d'administration du Collège le 6 avril dernier. Il souhaite bienvenue à tous les membres du conseil d'administration et aux invités. M. Calce mentionne que Mmes Fanny Trépanier, étudiante, et Ginette Perron, parent, ont également présenté leur démission. Le 9 mai dernier, lors de la rencontre des parents des nouveaux étudiants, des élections ont eu lieu. Mme Martine Bertrand a été élue en remplacement de Mme Perron. Comme un de ses enfants fréquente déjà le Collège, elle a le droit de siéger à compter de son élection. Mme Sophie Filiatrault, qui sollicitait un deuxième mandat, a été réélue par acclamation.

Le président félicite Mmes Bertrand et Filiatrault et les remercie de leur implication. Il constate ensuite le quorum et déclare l'assemblée ouverte, à 18 h 29.

06.06.01 Adoption de l'ordre du jour

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des membres ont des ajouts à proposer à celui-ci :

Ordre du jour

- 06.06.01 Adoption de l'ordre du jour
- 06.05.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mars 2017
- 06.05.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mars 2017
- 06.06.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 3 mars, 7 avril, 21 avril et 10 mai 2017
- 06.06.05 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
- 06.06.06 Rapport de la commission des études
- 06.06.07 Résolution — Demande d'autorisation permanente pour offrir le programme Gestion de commerces 410.D0 au Centre collégial de Mont-Tremblant
- 06.06.08 Résolution — Rapport d'auto-évaluation du programme Techniques d'éducation à l'enfance (TEE)
- 06.06.09 Résolution — Budget de fonctionnement 2017-2018 (Carole Bradley)
- 06.06.10 Résolution — Budget des investissements 2017-2018 (Stéphane Marcoux et Carole Bradley)
- 06.06.11 Résolution — Reddition de comptes en vertu de la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme
- 06.06.12 Résolution — Adoption des priorités institutionnelles 2017-2018
- 06.06.13 Résolution — Nomination d'un responsable du suivi des divulgations
- 06.06.14 Résolution — Nomination d'une personne diplômée du secteur préuniversitaire à titre de membre du conseil d'administration
- 06.06.15 Élection d'un membre externe à la présidence du conseil d'administration et comités du conseil
- 06.06.16 Dépôt — Projet de calendrier 2017-2018 des assemblées du conseil d'administration
- 06.06.17 Suivi du dossier CPE Tournesol
- 06.06.18 Divers
- 06.06.19 Information — Activités des fondations
- 06.06.20 Levée de la séance

M. Nicolas Fournier, appuyé par Mme Patricia Tremblay, propose :

« d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

06.05.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mars 2017

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, le secrétaire est dispensé de la lecture de celui-ci.

Mme Stéphanie Gareau, appuyée par Mme Julie Paquette, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 mars 2017 tel qu'il a été présenté ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

06.05.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 2017

À titre de suivi, Mme Le Gal mentionne :

– Au rapport de la directrice générale (page 4) :

La rencontre avec des membres de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne a été suivie par la réception d'une belle lettre annonçant un don de 25 000 \$ par année pour les quatre prochaines années à la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme. Le premier versement était joint à cette lettre.

La rencontre tant attendue avec la ministre a eu lieu et un groupe de partenaires de la région de Mont-Tremblant y a assisté. La rencontre avait pour but de discuter de la future installation du Centre collégial de Mont-Tremblant. Lors de la rencontre, M^{me} Le Gal a hérité d'un devoir, soit de présenter la vision du développement pédagogique en lien avec la nouvelle construction à Mont-Tremblant. L'exercice s'est avéré très exigeant, sans compter le délai serré d'exécution. Tous les documents produits pour le ministère depuis la création du Centre ont été joints en annexe au rapport. Un suivi sera fait dès que le dossier progressera. Par la suite, Mme Le Gal a rencontré Mme Esther Blais, responsable du réseau collégial au ministère pour discuter de plusieurs dossiers.

–Au rapport de la directrice des études (page 5) :

Le dossier relatif à la demande visant à offrir le programme menant à un DEC en véhicules électriques a été étudié lors de la rencontre avec Mme Esther Blais. Le ministère a mandaté une firme externe pour faire l'étude des besoins de formation de technologues et le Collège fera en sorte que le directeur de l'Institut du véhicule innovant (IVI) soit invité.

–Au plan directeur immobilier (page 9) :

Mme Le Gal mentionne qu'il y a encore des travaux en cours et que le rapport sera déposé à la fin du mois de juin par le consultant. Un suivi aura lieu auprès des administrateurs dès cet automne.

–Au sujet des fondations (page 9) :

Les courses de la Lièvre ont eu lieu le 14 mai et une très belle participation a été enregistrée. La 3^e édition de l'activité AccorDons, tenue le 21 avril dernier, a également été très courue.

06.05.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 3 mars, 7 avril, 21 avril et 10 mai 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance de ces procès-verbaux.

06.06.05 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études

❖Président

M. Paul Calce s'est rendu au Forum des présidents, en remplacement de M. Pierre-Luc Tremblay, les 17 et 18 mars 2017. C'était une première pour lui et il a trouvé très intéressant d'échanger de nombreuses informations et de discuter de plusieurs sujets affectant les collèges. Le plan de promotion des célébrations du réseau collégial, qui soulignera ses 50 ans, a été présenté. Notre Collège prendra part aux activités, mais il célébrera son cinquantenaire en 2020 seulement. Le financement et la communication d'informations relatives au réseau ont été longuement discutés.

Une lettre a été adressée à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, à la suite des discussions tenues à ce Forum, afin de lui part des enjeux liés à la gouvernance des cégeps et à la nécessité de développer des outils adaptés à leurs besoins actuels et futurs. À l'initiative de la ministre, une journée de formation sur la gouvernance à l'intention des présidents et vice-présidents des conseils a été organisée. Elle aura lieu le 25 mai à Montréal.

❖Directrice générale

Mme Nadine Le Gal revient sur la démission de M. Pierre-Luc Tremblay et sur la transparence dont il a fait preuve. À la suite à la dernière rencontre du conseil, M. Tremblay a informé les membres du comité exécutif qu'il déposait sa candidature pour un remplacement d'une année au poste de coordonnateur à la Direction de la formation

continue, des services aux entreprises et de l'international et que, pendant le processus de sélection, il ne participerait pas aux activités reliées à la présidence du conseil.

La directrice générale poursuit en mentionnant sa présence, le lendemain, à la formation sur la gouvernance organisée à l'initiative de la ministre. Elle rappelle aussi que, demain, le 25 mai, est la dernière journée d'examen pour les étudiants, donc leur fin de session. Au cours des dernières semaines, de nombreuses activités reliées à la fin des programmes d'études ont eu lieu, tels le cocktail de films, le gala Mérite étudiant, le Show de variétés et le Défi des Pro's de Mont-Laurier. C'est une période d'effervescence pour la communauté collégiale.

Le conseil des directions générales (DG) de la Fédération des cégeps a eu lieu du 3 au 5 mai. Des rencontres portant principalement sur le budget avec la ministre, les sous-ministres reliés au réseau collégial ainsi que des fonctionnaires figuraient à l'agenda. Malgré une réinjection de fonds, les collèges sont loin de recevoir les montants qu'ils touchaient avant les compressions des quatre (4) dernières années. Au cours de la prochaine année, les directions générales s'attendent à une injection de fonds plus généreuse à l'intérieur du réseau collégial. La planification stratégique de la Fédération des cégeps a aussi été discutée. Mme Le Gal a rencontré Mme Esther Blais, responsable de l'enseignement collégial au ministère, afin de traiter de plusieurs dossiers, dont Optilab, et le DEC en véhicules électriques. La décision du ministre de la Santé, de centraliser les laboratoires d'analyses médicales à Laval (Optilab), dans le cadre du programme Technologie d'analyses biomédicales, a soulevé beaucoup d'inquiétudes.

Mme Le Gal a été invitée à prononcer le mot de clôture lors du dîner du maire. Cet événement permet aux participants d'être au parfum des projets de la Ville et plus particulièrement de ceux entrepris dans le cadre de la Vision 2020 de la Ville de Saint-Jérôme. La directrice générale a aussi assisté au Gala Zénith de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme (CCISJ). Elle a participé, conjointement avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN), à la remise du Zénith Développement du personnel et formation à ICC, compagnie de cheminées industrielles et à Conception Génik Inc.

En conclusion, la directrice générale informe les membres que les rencontres se poursuivent avec les différents intervenants et partenaires du Collège, tels la MRC, le Musée, en Scène, etc., afin de consolider les liens créés et faire cheminer les différents dossiers en cours.

❖ **Directrice des études**

La directrice des études informe les membres, en rafale, des points suivants :

- elle poursuit les rencontres départementales ;
- les travaux de comité national sur les stages en établissement de santé sont commencés ;

- la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) sera présentée pour avis à la CÉ du 31 mai. Un énorme travail a été requis pour la révision de cette politique.
- une belle participation des restaurateurs, des enseignants et des étudiants a été enregistrée lors du 5 à 7 Entrepreneurial TGER tenu le 28 mars dernier
- des rencontres ont eu lieu avec Mmes Mélanie Vachon et Josée Gaboury, en lien avec la formation aux adultes.

L'appel de projets 2017-2018 auprès des enseignants a suscité beaucoup d'intérêt. Sur les 57 propositions reçues, une trentaine de projets ont été retenus. Les enseignants ont fait preuve d'énormément de créativité. Un bilan faisant état de l'avancement de la réalisation des projets sera présenté en cours d'année.

À compter de l'an prochain (juin 2018), les cours offerts dans le cadre de la formation aux adultes (FA) devront être basés sur le renouveau pédagogique.

Un comité formé de membres de Techniques d'intervention en loisirs (TIL) propose que le nom du programme soit changé pour Gestion et intervention en loisirs. Ce comité réalisera plusieurs mesures en lien avec la valorisation de ce programme.

Le phénomène du DEC sans mention est étudié par la Fédération des cégeps, car il y a de plus en plus de demandes pour l'obtenir et on se questionne à savoir s'il a une valeur relativement uniforme dans tout le réseau. Une nouvelle méthode de calcul de la cote R entrera en vigueur l'an prochain et une période de transition de deux ans suivra (il y aura calcul de la cote selon les deux méthodes, et la plus élevée sera attribuée à l'étudiant). L'impact prévu est une modification à la hausse de la cote, afin d'assurer une plus grande équité.

Le programme Techniques informatiques est en révision ministérielle et le nouveau devis sera acheminé aux collèges en mai. L'implantation sera facultative pour la session A-2018 ou A-2019 (si tous les collèges sont prêts pour A-2018, il faudra que nous aussi le soyons). La plus importante modification est le retrait du préalable en mathématiques, ce qui crée beaucoup d'inquiétudes. Un processus de consultation suivra l'envoi du devis ministériel et il pourrait y avoir une levée de boucliers.

06.06.06 Rapport de la commission des études

M. Nicolas Fournier a déposé les rapports de la commission des études des séances tenues les 5 avril et 3 mai 2017. Le 5 avril, un avis favorable a été émis pour la modification du programme Techniques intégration multimédia et, le 3 mai, un avis favorable a été émis concernant la demande d'autorisation permanente pour offrir le programme Gestion de commerces. Le vice-président de la commission des études

dépose une lettre du Syndicat des professeurs dénonçant les modifications proposées au Règlement sur les études collégiales (RÉEC).

06.06.07 Résolution — Demande d'autorisation permanente pour offrir le programme Gestion de commerces 410.D0 au Centre collégial de Mont-Tremblant

Mme Patricia Tremblay fait état de cette demande d'autorisation d'offrir le programme Gestion de commerce à Mont-Tremblant. Cette demande doit être déposée avant le 30 juin auprès du ministère. Si l'autorisation permanente est accordée, une révision du programme aura lieu et le Collège veillera à lui donner une couleur différente et locale.

CONSIDÉRANT que le centre collégial de Mont-Tremblant offre depuis 2011 le programme Gestion de commerces 410.D0 grâce à une autorisation temporaire délivrée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

CONSIDÉRANT que l'autorisation temporaire prend fin avec la cohorte débutant à l'automne 2017.

CONSIDÉRANT que le Cégep de Saint-Jérôme et le Centre collégial de Mont-Laurier offrent le programme Techniques de comptabilité et gestion, que les expertises professionnelles des campus voisins ont facilité l'implantation du programme Gestion de commerces à Mont-Tremblant en 2011 et que la collaboration entre les trois campus se poursuit.

CONSIDÉRANT que le programme Techniques de comptabilité et gestion de Saint-Jérôme et de Mont-Laurier comporte un tronc commun avec le programme Gestion de commerces, permettant ainsi aux étudiants de faire une partie du programme plus près de leur domicile et de transférer à Mont-Tremblant pour compléter le programme.

CONSIDÉRANT l'obtention du statut permanent en juin 2016 pour le Centre collégial de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT le coût nul en infrastructure pour offrir le programme.

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Commission des études lors de sa rencontre tenue le 3 mai 2017.

M. Marc-André Durand, appuyé par M. Michael Averill, propose :

« d'approuver le dépôt de la demande officielle d'autorisation permanente du programme 410.D0 Gestion de commerces auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement

supérieur, telle que la demande a été présentée par la Direction des études ».

C.A. 37 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

06.06.08 Résolution — Rapport d'évaluation partielle du programme Techniques d'éducation à l'enfance (TEE)

Mmes Marie-Hélène Bertrand et Jacynthe Lepage présentent le rapport d'évaluation partielle, en commençant par l'historique de ce programme.

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le comité d'évaluation du programme Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0) a procédé à l'évaluation de ce programme et que, après avoir soumis son rapport au comité programme, il l'a présenté à la commission des études qui a émis un avis favorable à l'égard de celui-ci.

CONSIDÉRANT que plusieurs enjeux ont été cernés en lien avec l'évaluation du programme et la collecte de données à réaliser, qui sont :

- la préparation des étudiantes au marché du travail en regard des réalités du milieu de travail;
- la rétention de la clientèle;
- l'impact des changements et des compressions dans le réseau des services de garde sur les stages.

CONSIDÉRANT que le comité d'évaluation a procédé à la collecte de données auprès de plusieurs groupes de répondants et a ensuite analysé ces données en fonction des trois (3) critères d'évaluation qui suivent, spécifiés dans la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) :

- la pertinence du programme;
- la cohérence du programme;
- la fiabilité des méthodes d'évaluation des apprentissages.

CONSIDÉRANT que pour chacun de ces critères, les points forts et les points à améliorer ont été recensés.

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action a été dressé afin d'améliorer et d'apporter des améliorations à la mise en œuvre du programme.

CONSIDÉRANT que d'autres critères seront évalués à la session H-2018.

CONSIDÉRANT que le rapport d'évaluation a été présenté à la commission des études qui a émis un avis favorable.

CONSIDÉRANT que ce rapport est présenté par un membre du comité, pour fins d'approbation par le conseil d'administration.

M. Marc-André Durand, appuyé par Mme Anne-Marie Girard, propose :

« d'entériner le rapport d'évaluation partielle du programme Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0), tel qu'il a été présenté par des enseignantes du programme, relevant de la direction des études ».

C.A. 38 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité. Mme Patricia Tremblay félicite et remercie l'équipe pour l'excellent travail effectué.

06.06.09 Résolution — Budget du fonds de fonctionnement 2017-2018

Mme Carole Bradley présente le budget du fonds de fonctionnement 2017-2018. Elle annonce d'entrée de jeu un déficit prévu de 530 000 \$ occasionné principalement par la diminution des allocations provenant des PES (période études semaine des étudiants). Le budget montre une augmentation de la masse salariale générée par les nouvelles conventions collectives et l'ajout de personnel à la suite des compressions ayant eu lieu au cours des dernières années.

La directrice des finances explique sommairement en quoi consiste le Modèle FABES, utilisé pour le financement des cégeps.

M. Nicolas Fournier quitte l'assemblée à 20 h.

CONSIDÉRANT que les consultations permettant de dresser le budget du Fonds de fonctionnement 2017-2018 ont été effectuées.

CONSIDÉRANT que ce budget est présenté aux membres du conseil d'administration par la directrice des finances.

CONSIDÉRANT que ce budget montre un excédent des dépenses sur les revenus (déficit) de (529 960 \$).

CONSIDÉRANT qu'il y a présentation et discussions relativement à l'analyse des écarts entre le budget révisé 2016-2017 et le budget 2017-2018.

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre de présenter un budget équilibré, il est recommandé d'affecter le solde de fonds accumulé non affecté d'un montant équivalant au déficit prévu, soit 529 960 \$.

CONSIDÉRANT que le solde de fonds accumulé non affecté est estimé à 1 649 000 \$ en date du 30 juin 2018.

CONSIDÉRANT que si cette affectation de fonds a lieu pour permettre l'équilibre budgétaire, le solde de fonds accumulé non affecté estimé au 30 juin 2017 serait de 1 119 040 \$.

CONSIDÉRANT que ce budget du fonds de fonctionnement a été présenté aux membres du comité exécutif le 16 mai dernier et qu'ils ont, de façon unanime, recommandé aux membres du conseil de procéder à son adoption.

M. Marc-André Durand, appuyé par Mme Sophie Filiatrault, propose :

« d'adopter le budget du fonds de fonctionnement 2017-2018 comme il a été présenté par la directrice des finances et de l'approvisionnement et d'approuver une affectation du solde de fonds accumulé non affecté d'un montant de 529 960 \$, afin de permettre la présentation et l'adoption d'un budget équilibré ».

C.A. 39 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

06.06.10 Résolution — Budget du fonds des investissements 2017-2018

Mme Carole Bradley, directrice des finances et M. Stéphane Marcoux, directeur des ressources matérielles, présentent conjointement le budget du fonds des investissements.

CONSIDÉRANT que les consultations permettant de dresser le budget du fonds des investissements 2017-2018 ont été effectuées.

CONSIDÉRANT que le budget du Fonds des investissements 2017-2018 comprend le secteur MAOB (mobilier, appareillage et outillage, informatique et bibliothèque) présenté par la directrice des finances.

CONSIDÉRANT que ce budget comprend également le secteur RATDE (réfection, amélioration-transformation et déficit d'entretien) présenté par le directeur des ressources matérielles.

CONSIDÉRANT que ce budget est présenté aux membres du conseil d'administration pour approbation et qu'il se chiffre à un montant de 1 300 000 \$ pour le secteur MAOB, et à 2 525 100 \$ pour le secteur RATDE et que les montants ventilés pour chacun des postes de chaque secteur sont présentés par les directeurs.

CONSIDÉRANT que ce budget du fonds des investissements a été présenté aux membres du comité exécutif qui, après étude de celui-ci, recommandent unanimement son adoption par les membres du conseil d'administration.

Mme Julie Paquette, appuyée par Mme Brenda Gareau, propose :

« d'adopter le budget du fonds des investissements 2017-2018, comme il a été présenté par la directrice des finances et de l'approvisionnement et par le directeur des ressources matérielles ».

C.A. 40 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

06.06.11 Résolution — Reddition de comptes en vertu de la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme

CONSIDÉRANT que le Collège est un organisme public au sens de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. 2006 ch. 29).

CONSIDÉRANT que le Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Collège (règlement n° 7) contient une délégation de pouvoirs effectuée par le dirigeant de l'organisme (conseil d'administration) en faveur du comité exécutif et de la directrice générale.

CONSIDÉRANT que les différents pouvoirs délégués sont énumérés à l'article 10 du règlement n° 7.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette loi et de ce règlement ci-dessus, certaines situations requièrent une approbation du dirigeant de l'organisme.

CONSIDÉRANT que les autorisations accordées en vertu des délégations autorisées à la directrice générale, ou au comité exécutif en vertu du règlement n° 7 ou de la Loi sur les contrats des organismes publics sont énumérées dans la liste préparée par la Direction des finances qui est présentée aux membres du conseil d'administration afin d'être entérinée.

CONSIDÉRANT que le comité exécutif et la directrice générale ont utilisé leur délégation de pouvoirs, comme en fait foi la liste ci-annexée (à deux reprises pour le comité exécutif et 23 fois pour la directrice générale).

CONSIDÉRANT que la reddition de compte des décisions prises et des délégations utilisées est présentée pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 par la directrice des finances.

Mme Stéphanie Gareau, appuyée par Mme Sophie Filiatrault, propose :

« d'entériner la reddition de compte en vertu des délégations de pouvoirs accordées par le dirigeant de l'organisme, dont chacune autorisation apparaît sur la liste ci-jointe, montrant que le comité exécutif est intervenu à deux reprises et la directrice générale vingt-trois fois au cours de la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, en conformité avec le Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Collège et de la Loi sur les contrats des organismes publics ».

C.A. 41 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

06.06.12 Résolution — Adoption des priorités institutionnelles 2017-2018

Mme Nadine Le Gal explique la démarche ayant conduit à la présentation des priorités institutionnelles en mai, plutôt qu'en septembre. Cette nouvelle façon de faire permettra d'utiliser les priorités institutionnelles pour la préparation des plans de travail. Les tâches découlant d'une obligation légale et les activités récurrentes devront être exclues des plans de travail. Le nombre de priorités a également été revu à la baisse.

CONSIDÉRANT que le Collège présente ses priorités institutionnelles aux membres du conseil d'administration habituellement au mois de septembre de chaque année.

CONSIDÉRANT qu'une réflexion a été amorcée au sein du personnel-cadre sur l'utilisation des priorités institutionnelles adoptées après l'élaboration des plans de travail de chacune des directions.

CONSIDÉRANT que les priorités institutionnelles 2017-2018 pourront se refléter à l'intérieur des plans de travail, si elles sont adoptées avant l'élaboration de ceux-ci.

CONSIDÉRANT que les priorités institutionnelles 2017-2018 présentées ont été discutées et recommandées par le comité de direction et ensuite présentées aux membres du personnel-cadre du Collège.

CONSIDÉRANT que ces priorités découlent du Plan stratégique et de réussite 2014-2019 du Collège adopté par le conseil d'administration en juin 2014 après une vaste consultation et la participation de la communauté collégiale et du milieu.

CONSIDÉRANT que ces priorités institutionnelles 2017-2018 sont présentées aux membres du conseil d'administration par la directrice générale du Collège afin qu'elles soient adoptées et réalisées au cours de l'année 2017-2018.

M. Michael Averill, appuyé par Mme Anne-Marie Girard, propose :

« d'adopter les priorités institutionnelles pour l'année 2017-2018 découlant du Plan stratégique et de réussite 2014-2019 du Cégep de Saint-Jérôme, comme elles ont été présentées par la directrice générale ».

C.A. 42 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

06.06.13 Résolution — Nomination d'un responsable du suivi des divulgations

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics le 1^{er} mai 2017 à laquelle sont assujettis tous les organismes publics.

CONSIDÉRANT que cette loi a été adoptée dans l'intérêt public, afin de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être, à l'égard des organismes publics et afin d'établir un régime général de protection contre les représailles.

CONSIDÉRANT que chaque organisme public, par l'intermédiaire de sa plus haute autorité, le conseil d'administration, doit désigner une personne responsable du suivi des divulgations.

CONSIDÉRANT que les membres du comité de direction recommandent la nomination de Mme Diane Bournival, coordonnatrice du Service des affaires corporatives, à titre de personne responsable du suivi des divulgations.

CONSIDÉRANT que le rôle et les responsabilités de la personne responsable du suivi des divulgations sont énumérés dans la Loi.

M. Michael Averill, appuyé par Mme Josée Longchamp, propose :

« de nommer Mme Diane Bournival, coordonnatrice du Service des affaires corporatives, à titre de personne responsable du suivi des divulgations, comme le requiert la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics ».

C.A. 43 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

06.06.14 Résolution — Nomination d'une personne diplômée du secteur préuniversitaire à titre de membre du conseil d'administration

CONSIDÉRANT que M. Pierre-Luc Tremblay a présenté sa démission le 6 avril dernier.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre qui occupera le siège laissé vacant par M. Tremblay.

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été effectué et que trois personnes ont posé leur candidature.

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a reçu lesdites candidatures et a agi à titre de comité de sélection, le 16 mai dernier.

CONSIDÉRANT que le comité exécutif recommande de façon unanime la candidature de M. Marc-Antoine Lachance, à titre de membre du conseil d'administration du Collège au poste réservé à un diplômé du Collège provenant du secteur préuniversitaire.

CONSIDÉRANT que le mandat est d'une durée de trois ans en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et qu'il peut être renouvelé une seule fois de façon consécutive.

Mme Stéphanie Gareau, appuyée par Mme Mélanie Laroche, propose :

« de nommer M. Marc-Antoine Lachance, à titre de membre du conseil d'administration du Cégep de Saint-Jérôme, au poste réservé au titulaire d'un diplôme d'études collégiales du secteur préuniversitaire émis par le Collège, et ce, pour un mandat de trois (3) ans ».

C.A. 44 (2016-2017)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

06.06.15 Élection d'un membre externe à la présidence du conseil d'administration et comités du conseil

Présidence

Mme Le Gal agit à titre de présidente d'élection et Mme Bournival à titre de secrétaire/scrutatrice.

À la suite de la démission de M. Pierre-Luc Tremblay, le poste de président est vacant. La présidente d'élection demande s'il y a des propositions de candidatures pour ce poste. Mme Bournival rappelle que les fonctions de président et de vice-président sont réservées aux membres provenant de l'externe. Mme Line Boucher, appuyée par M. Michael Avenill, propose la candidature de M. Paul Calce. Mme Le Gal demande à M. Calce s'il accepte cette mise en candidature. Ce dernier accepte. Mme Le Gal demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme Le Gal déclare M. Paul Calce élu par acclamation au poste de président du conseil d'administration du Cégep de Saint-Jérôme. Elle le félicite et lui demande d'adresser quelques mots à l'assemblée.

Vice-présidence

À la suite de l'élection de M. Calce, le poste de vice-président qu'il occupait est devenu vacant. Les membres sont d'accord pour y pourvoir. Mme Sophie Gareau manifeste son intérêt pour ce poste et propose sa candidature. Mme Anne-Marie Girard appuie la candidature de Mme Stéphanie Gareau. Mme Le Gal demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme Le Gal déclare Mme Stéphanie Gareau élue par acclamation au poste de vice-présidente du conseil d'administration du Cégep de Saint-Jérôme.

Comités du conseil

Le comité exécutif est composé du président, de la vice-présidente et d'un membre de l'externe ainsi que de la directrice générale, de la directrice des études et d'un membre provenant de l'interne. M. Calce occupera désormais le siège réservé à la présidence et Mme Gareau, celui réservé à la vice-présidence. Le siège occupé par Mme Gareau à titre de membre de l'externe est vacant. Mme Anne-Marie Girard manifeste son intérêt pour ce poste. Mme Brenda Gareau appuie la candidature de Mme Girard. Mme Le Gal demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme Le Gal déclare Mme Anne-Marie Girard élue par acclamation à titre de membre du comité exécutif provenant de l'externe.

Mme Ginette Perron était membre du comité de déontologie. Son poste est vacant. Mme Mélanie Laroche propose sa candidature. M. Michael Averill appuie cette candidature. Mme Le Gal demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme Le Gal déclare Mme Laroche membre du comité de déontologie.

M. Paul Calce siégera au sein des comités dont la composition comprend, d'office, le président.

06.06.16 Dépôt — Projet de calendrier 2017-2018 des assemblées du conseil d'administration

Le projet de calendrier des assemblées 2017-2018 est déposé auprès des membres afin qu'ils vérifient leur disponibilité. Il sera présenté pour adoption lors de la prochaine assemblée.

06.06.17 Suivi du dossier CPE Tournesol

Mme Diane Bournival dresse un bref historique du dossier du Centre de la petite enfance (CPE) le Tournesol, qui a construit sa première installation sur un terrain du Collège et a signé une convention d'emphytéose. Le CPE a obtenu, il y a trois ans, l'autorisation de construire une deuxième installation. Un terrain appartenant au Collège, situé au bout de la rue Loranger, a alors été proposé. Toutefois, après des consultations relatives au plan directeur immobilier (PDI), l'utilisation d'une résidence-« bachelor » (sise à l'angle des rues Fournier et Sainte-Marguerite) a été proposée et des pourparlers ont été entrepris avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), pour la cession de l'immeuble. La direction a jugé important de faire un suivi auprès des membres du conseil, qui seront appelés à intervenir, lorsqu'il y aura du nouveau dans ce dossier.

06.06.18 Divers

Aucun point n'est présenté.

06.06.19 Information – Activités des fondations

Mme Le Gal en a déjà parlé, mais elle rappelle que le Tournoi de Golf au profit de la Fondation aura lieu au Club de golf le Blainvillier le 6 juin prochain. Elle mentionne que des bénévoles sont les bienvenus et qu'environ 16 joueurs sont encore attendus. Une invitation sera envoyée aux membres.

06.06.20 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M. Marc-André Durand, appuyé par Mme Stéphanie Gareau, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 21 h 25.

Paul Calce
Président

Diane Bournival
Coordonnatrice
Service des affaires corporatives